

# ***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***

## ***DU 11 OCTOBRE 2021***

**PRESENTS** : AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, CHABANIS Claude, CHOMEL Nathalie, COURTIAL Patricia, FOVELLE Kévin, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, ROSIUS Béatrice, SENECLAUZE Serge.

**EXCUSES** : BOUCHET Mireille, ESSON Robert (procuration à MADEIRA Pascal), Aurélien MALOSSE.

### **I - QUORUM**

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

### **II - SECRETAIRE DE SEANCE.**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal ont désigné COURTIAL Patricia , secrétaire de séance.

**Je présente, au nom du Conseil municipal toutes mes sincères condoléances à Max ASTIER pour le décès de sa sœur.**

### **III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **IV – MODIFICATION ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le Maire propose de rajouter une délibération pour la vente d'un bien de section parcelle AD 159 « Aire des Rochettes Basses »

Acceptation à l'unanimité.

### **V - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

**N° 2021-004** : rénovation et extension d'une salle d'activités – avenants à l'attribution du marché public pour :

- lot 9 chauffage ventilation plomberie sanitaires MESBAH SAVEL (inspection des réseaux ) = 1 445 € HT

- lot 4 menuiseries extérieures bois et aluminium CHAUTANT (création d'ouvrants à soufflet sur imposte menuiseries) = 990 € HT

**2021-005 :** Mission de Maîtrise d'œuvre – études sur le système d'alimentation en eau potable – Programme d'action 2021  
Devis NALDEO – BE = 9 350 € HT

**N°2021-006 :** rénovation et extension d'une salle d'activités – avenants à l'attribution du marché public pour :

- lot 9 chauffage ventilation plomberie sanitaires MESBAH SAVEL (travaux de réseaux compl de distribution alim et évacuation) avenant n° 2 = 4 950 € HT

- lot 4 menuiseries extérieures bois et aluminium CHAUTANT avenant n° 2 (garde-corps rampe accès + tablettes fenêtres + tôles habillage alu) = 3 100 € HT

- lot 3 étanchéité SAPEC avenant n° 1 (déplacement évacuation eaux pluviales) = 225 € HT

#### **Délibération N° 2021/029**

#### **OBJET : Mise en conformité des captages de Montourat, Bessias et Bois de Monteil. Lancement de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire**

Madame le Maire expose les dossiers de demande d'autorisation des captages de Montourat, Bessias et Bois de Monteil, réalisés par le Bureau d'Etudes NALDEO. Ces dossiers reprennent les rapports géologiques de M. Olivier RICHARD datés du 22 mars 2018 et précisent les travaux de mise en conformité des captages. Ils devront être transmis :

° A la délégation territoriale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de demander :

\* L'autorisation d'utiliser l'eau du captage en vue de l'alimentation humaine,

\* L'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, à l'instauration des périmètres de protection et à la modification du Plan Local d'Urbanisme en fonction des prescriptions sur les PPR et PPE,

\* Et l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux parcelles du PPI et aux servitudes d'utilité publique à mettre en place pour accéder au captage.

° et au service Environnement – pôle Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, pour demander :

\*L'autorisation du prélèvement au titre du Code de l'Environnement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **Approuve** les dossiers de demande d'autorisation,
- **Demande** le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation des captages de Montourat, Bessias et Bois de Monteil,
- **Demande** le lancement de l'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en place des servitudes d'utilité publique,
- **Charge** Madame Le Maire d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de ces enquêtes,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces procédures.

#### **Délibération N° 2021/030**

#### **OBJET : Convention entre l'OGEC de l'école Charles de Foucauld de Lamastre pour la participation communale aux dépenses des classes maternelles et élémentaires**

Madame le Maire présente la convention triennale relative aux conditions de financement des dépenses des classes maternelles et élémentaires entre l'OGEC de l'école Charles de Foucauld de Lamastre, la direction de l'Etablissement et la Commune de Le Crestet.

Le montant de la participation proposée est de 700 € par enfant et par année scolaire. La première année étant 2020-2021.

L'effectif des enfants pris en compte sont les enfants dont les parents sont domiciliés à le Crestet inscrits et scolarisés à la rentrée scolaire de septembre.

La convention est signée pour trois ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, 2 voix contre (JAMMET Alain et MADEIRA Pascal),**

- ACCEPTE la convention
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention

#### **Délibération N° 2021/031**

#### **OBJET : Demande d'un soutien financier par l'association Terroir Pays de Saint-Félicien**

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Terroir Pays de St-Félicien qui sollicite une aide financière en soutien à la journée du patrimoine. Une randonnée mettant en avant l'histoire du paysage sur le territoire de Le Crestet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- DECIDE de verser 50 € à l'association Terroir Pays de Saint-Félicien.

### **Délibération N° 2021/032**

#### **OBJET : Convention avec les services de l'Etat pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Madame le Maire fait part au conseil de la convention avec la Sous-Préfecture de Tournon pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Elle précise que la convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de validité d'un an. La présente convention est reconduite d'année en année par reconduction tacite.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité ou de l'obligation de transmission prévus aux articles L2131-1, L2131-2 et L2131-3 (alinéa 2) du code général des collectivités territoriales.

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

### **Délibération N° 2021/033**

#### **OBJET : Recrutement d'agents contractuels de remplacement** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Madame le Maire informe le Conseil que des besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Elle demande au Conseil l'autorisation de recruter des agents contractuels en cas de besoin urgent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

- DECIDE

\* d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

#### **Délibération N° 2021/034**

#### **OBJET : Virement de crédits**

Madame le Maire fait part au conseil que des régularisations de virements sont à prévoir au budget notamment sur l'intégration des travaux d'éclairage effectués à l'Eglise du village et de Monteil.

Madame le Maire propose les opérations suivantes

R 238/041 + 7 549.44 €

D 21 + 7 549.44 €

#### **Délibération N° 2021/035**

#### **OBJET : Vente d'un bien de section – parcelle AD 159 Aire des Rochettes Basses**

M. Vincent SARZIER souhaite acheter une partie de la parcelle AD 159 dont la surface totale est de 190 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre seront à sa charge.

Pour vendre un bien de section, il faut procéder par étape :

- 1) Prendre une délibération pour décider d'engager la vente de ce bien (référence art L 2411-116 du CGCT)
- 2) Convoquer tous les propriétaires électeurs sur la Commune de la section AD (et non pas parcelle AD 159). Il faut avoir leur accord écrit à la majorité
- 3) Prendre une délibération pour vente de ce bien (2 € le m<sup>2</sup>) compte tenu de la 1<sup>ère</sup> délibération et convocation des propriétaires électeurs.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure de vente de ce bien de section.

## **VI – COMMUNICATION DU MAIRE :**

### **- Travaux réhabilitation Salle d'activités**

Réception des travaux prévus le 18/10/2021  
Chantier qui a pris du retard.

Sinistre porte d'entrée début août – projection cailloux qui a brisé vitre et endommagé partie montant et traverse porte.

Devis menuisier (dépose totale de l'ensemble menuisé remplacement montant et traverse de porte, vitrage) = 2 446.80 € TTC + plâtrier peintre (reconstruction cloison de doublage) = 528 € TTC.

Déclaration de sinistre - Visite expert prévue le 26/10 – délai conventionnel de 21 jours

Montant travaux estimés 221 000 € HT

### **- Pôle Santé**

Travaux local podologue ont débuté : cloisonnement par les employés communaux – plombier et électricien

Bail professionnel au 1/11/2021

Local micro-kiné

Bail professionnel au 1/01/2022

Demande Adeline BANC = projet cabinet aromathérapie

Bail professionnel pour 1 an au 1/12/2021

### **- Foyer des Jeunes**

Pose d'un évier + chauffe-eau 15 litres : facture MESBAH-SAVEL = 1 240.80 € TTC

### **- Logement communal en dessus MAIRIE**

Intervention en urgence entreprise SAVEL pour renfort balcon ---- chute de morceaux de béton – alertée par locataire le 28 août

Dépose des renforts métalliques et création de prise dans mur en pierre

Facture = 3 000 € TTC

### **- Containers ordures ménagères**

La Commune dispose aujourd'hui de 18 emplacements sur la Commune. Compétence Communauté de Communes --- déficit de 173 000 €

Au 1/01/2022, suppression des 15 points de collecte pour n'en garder que 3 (Tennis, devant Services Techniques et Groubon)

Demande de la Commune d'en avoir 4 pour rajout Bois des Bancs et déplacement emplacement ST aux Vernes (à voir propriétaire – idem Groubon)

A chaque PAV sera associé le tri sélectif (plastique, verre et cartons)

Le but : diminuer les tournées pour ne garder qu'un seul camion – Les camions sont en très mauvais état, plusieurs dizaines de milliers d'euros de réparation chaque année. Les employés ne seraient plus obligés d'accompagner le chauffeur pour faire la tournée.

Fréquence du ramassage inchangée.

Le taux des ORM a augmenté de 10 à 12 %. Pendant 13 ans, le taux n'a pas été augmenté.

Communication sous l'égide de l'Interco avec une carte pour identifier les emplacements des containers. Matériaux pris en charge par la Com Com. Dalles coulées par les employés communaux.

#### **- Fibre**

Les travaux de câblages de la fibre optique viennent de démarrer sur nos communes, ils dureront entre 6 et 9 mois. Le Crestet, à priori, deuxième trimestre 2022, après, on pourra souscrire une offre auprès d'un opérateur. Il y aura des réunions tous les mois pour voir l'avancement des travaux avec un compte rendu en mairie.

#### **- Projet d'extension du réseau d'eau potable en direction des Quartiers de Chambon, Levas et Peyrefaveyre** – zones dépourvues d'alimentation communale

Devis NALDEO 3 300 € HT – réalisation d'une étude Avant Projet. Naldéo va étudier deux solutions suite à sa visite de fin août

- extension et raccordement depuis le réseau de Cance-Doux ; à vérifier si la pression est suffisante

- extension et création d'un réservoir depuis le captage de MONTOURAT

#### **- SCOT – définir une enveloppe urbaine**

Rencontre avec le SCOT le 14 septembre à St Laurent du Pape

Objectifs du SCOT : sécuriser le foncier agricole, limiter l'étalement urbain, favoriser la densification, prendre en compte les trames écologiques, intégrer les risques...

Proposition de 3 enveloppes urbaines (le Village – Le Bois des Bancs et Monteil – seul le Village retenu)

#### **- Projet de lotissement du Stade**

Rencontre avec SDEA et Bureau d'études GEOA le 29 septembre 2021

Présentation esquisse 6 lots (possibilité 7)

Assainissement en gravitaire impossible – Proposition d'une pompe de relevage.

Travaux raccordement par tranche (dans un 1<sup>er</sup> temps création lotissement – dans un 2<sup>ème</sup> temps lotissement existant + descente de Boucieu)

Estimation sommaire de la dépense : 207 238.57 € TTC

- Achat **2 panneaux sécurité enfants** pour descente Bois des Bancs

Devis = 512.76 € TTC

- Rencontre avec Mme DE MIN de la **Direction des Routes** et M. Jean-Paul VALLON Vice-Président du Département de l'Ardèche en charge des routes, mercredi 13 octobre 2021 à 14 h 00:

- arrêt de bus Bouton

- **Opération brioches** en faveur de l'ADAPEI du 11 au 17 octobre  
100 brioches à distribuer.

La somme de 551.84 € a été recueillie pour l'ADAPEI.

- **Repas personnes âgées** : dimanche 12 décembre 2021 à la Salle des Fêtes avec animation musicale

- **Ecole de Production Charles de Foucauld**

Inauguration samedi 18 septembre

Proposition aménagement esp verts aire de pique-nique entrée du Village côté de Tournon – demande de devis

- Remerciements de **l'Association LOU BOUN TEN** ( Résidence Les Bords du Doux)

La séance est levée à 20 h 36.